

Concertation sur l'apprentissage

GT2 Entreprises et apprentissage

Réunion 2 : Eviter la rupture : Améliorer la
coordination/l'articulation entre CFA et entreprise
30 novembre 2017



Organisation de la concertation en 4 GT

- I. Le parcours de l'apprenti**
- II. Entreprises et apprentissage**
- III. Gouvernance et financements**
- IV. L'offre de formation et la certification**

Organisation du GT2 en 4 séances

- I. Le poids de la réglementation dans le développement de l'apprentissage est-il surestimé ? (16 novembre)**

- II. Eviter la rupture : Améliorer la coordination/l'articulation entre CFA et entreprise (30 novembre)**

- III. Apprenti : salarié ou élève ? Comment le recruter et l'intégrer dans l'entreprise ? (14 décembre)**

- IV. Synthèse des débats et présentation des résultats d'une étude sur les attentes des différents acteurs à l'égard de l'apprentissage (11 janvier)**

Une fiche de problématique sera communiquée aux participants avant chaque séance

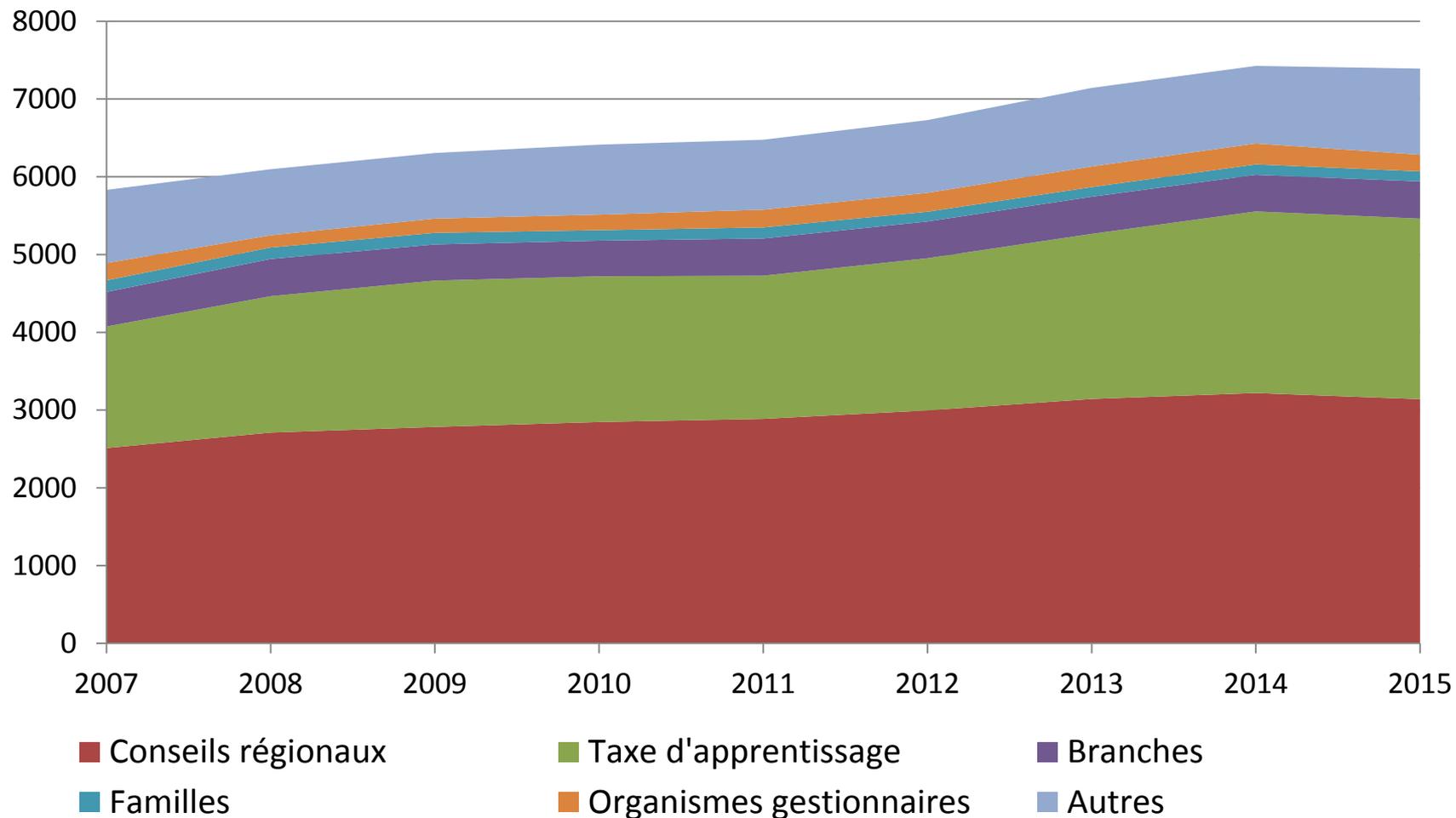
Déroulé de la séance 2 du GT2

- **Introduction**
- **Maintenir la motivation du jeune tout au long du contrat , par Dominique Ledogar**
- **Le rôle et le statut du maître d'apprentissage : l'exemple de la fonction publique**
- **Retour sur les points saillants des échanges**

Maintenir la motivation du jeune tout au long du contrat, par Dominique Ledogar, auteur du livre « Apprentissage : ce que veulent les jeunes et les entreprises ».

Coût pédagogique par apprenti Décomposition par financeurs

En euros



Le maître d'apprentissage

❖ Rôle

Contribuer à l'acquisition par l'apprenti des compétences correspondant au diplôme préparé, en liaison avec le CFA.

❖ Conditions d'exercice

- Avoir un titre ou un diplôme au moins égal à celui préparé par l'apprenti et une expérience de 2 ans dans le domaine.
- S'il n'a pas de diplôme, justifier de ses compétences et d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans.
- Il peut suivre simultanément deux apprentis et un redoublant.
- Revalorisation du statut de maître d'apprentissage : possibilité d'acquérir des heures inscrites sur le compte personnel de formation (Loi travail août 2016).

Le maître d'apprentissage en chiffre

- Dans 41 % des cas, le maître d'apprentissage est aussi le chef d'entreprise.
- 68 % des jeunes considèrent que leur maître d'apprentissage les a souvent aidés dans leur travail.
- 6 fois sur 10, les apprentis n'ont pas eu l'impression d'avoir reçu des conseils pour la suite de leur vie professionnelle.

Le rôle et le statut du maître d'apprentissage : l'exemple de la fonction publique, par la DGAFP.

Problématique du jour

Comment maintenir la motivation et l'implication de l'apprenti tout au long du contrat ? Comment améliorer le lien entre CFA et entreprises ? Comment mieux articuler les aléas de l'activité de l'entreprise et la couverture de l'ensemble du référentiel de certification ?

Question du jour

- **Y-a-t-il une réflexion en amont sur les activités qui seront confiées à l'apprenti ?**
- **Y-a-t-il une évolution des activités confiées à l'apprenti ?**
- **Quel est le niveau d'information des entreprises entre le référentiel de certification et les activités de l'entreprise ?**
- **Comment mieux articuler les aléas de l'activité de l'entreprise et la couverture de l'ensemble du référentiel de formation ? (amélioration de l'anticipation des activités, capacité à adapter les enseignements théoriques et les enseignements pratiques en entreprises...)**
- **Quel doit être le rôle du maître d'apprentissage ? Comment améliorer le lien entre CFA et entreprises ?**